



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-95668>

Département(s) de publication : 27

Annonce n° 25-95668

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-139795

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Seine Normandie Agglomération

Correspondant : DUCHE Frédéric

Adresse : 12 rue la mare à Jouy, 27120 DOUAINS

Coordonnées :

Téléphone : 0276480166

Courriel : marchespublics@sna.vernon27.fr

Adresse internet : <https://www.sna27.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : 2024/033 - Travaux relatifs à la démolition de la station d'épuration de Bouafles

Section 4 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 60%
- Prix : 40%

Section 5 - Attribution(s) du marché

Détail de l'attribution

Nom du titulaire / organisme : PAPREC METAL DECONSTRUCTION OUEST

Adresse : Rue de la Pierre Gaillarde, 76350 Oissel

Montant (H.T.) : Indéfini

Section 6 - Autres informations

Date d'attribution du marché : 06/08/2025

Autres informations : Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-securises.fr>
Entreprise PAPREC METAL DECONSTRUCTION OUEST Marché n° : 2024/033 Le marché est attribué pour un montant de 48 627,00 euros HT (58 352,40 euros TTC), pour une durée de 5 mois. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ; - recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat) ; - recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Rouen 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Tél : 02 35 58 35 00 Télécopie : 02 35 58 35 03 Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr Nombre d'offres reçues : 7;

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/08/2025